Compte-rendu du conseil de l'E.E.Pu. L'Auditoire du Jeudi 20 Octobre 2022

Enseignants : Mme NOURRY, M. FOUGLE, Mme PAILLARDON, Mme BEASSE, Mme PITOUT, Mme HERVIO, Mme GOURMELON, M. LESSARD, Mme ABRAHAM, Mme MIOSSEC, Mme MARTIN, Mme JUSSIENNE et Mme CLESSE.
Directrice : Mme FIANCET.

Représentants des parents d'élèves titulaires : Mme BRIANTAIS, M. CHEVER, Mme FORGET, Mme GESLIN, Mme MICHEL, Mme THEILLET et Mme THOMAS.

Responsable service enfance : M. RUBAUD.

Personnes excusées :
IEN : Mme HERVE SCHUTTERS.
Adjointe Enfance-Jeunesse-Vie scolaire : Mme KOUBA.
MAIRE : M. BONNIN.

Enseignants : Mme GOHIN.

Représentants des parents d'élèves titulaires : Mme SCHINDLER, M. VERLAINE, Mme GAUDIN, Mme LEFAUCHEUR, Mme PACHEU et M. VIOT.

La séance du conseil s'ouvre à 18h30 et se termine à 20h30.
Les secrétaires de séance sont : Mme BRIANTAIS (pour les parents d'élèves) Mme FIANCET (pour les enseignants).

---

1) Le point sur la rentrée :

> Effectifs :

CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TTL
77	59	64	59	58	317

Effectifs de l'année précédente : 313 élèves (en sept 2021).
Prévisions faites en décembre 2021 : 321 élèves.

> Organisation pédagogique :

CP	CP	CP	CP/CE1	CE1	CE1	CE2	
Solenn	Jérôme	Elisa	Catherine	Françoise	Enora	Thomas	
24	22	23	8 / 14 / 22	23	22	26	
							317
CE2	CE2/CM1	CM1	CM1	CM2	CM2		
Sandra	Caroline	Nathalie	Nancy	Klervia	Céline		
24	14 / 10 / 24	25	24	29	29		

Chaque professeur enseigne l'anglais dans sa classe, du CP au CM2.

Des échanges de services se font pour l'allemand qui est enseigné en CM1 et CM2 :

X Entre les 5 classes de CE2/CM1, CM1 et CM2: Mme CLESSE enseigne l'allemand, Mme MARTIN l'histoire, Mme JUSSIENNE la géographie, Mme GOHIN les sciences.

> Différentes aides mises en place :

Les APC : Activités Pédagogiques Complémentaires sont organisées sur différents temps le midi ou l'après-midi. Chaque enseignant communique son créneau aux parents des enfants concernés.

Le PPRE : **Programme Personnalisé de Réussite Educative** qui permet de coordonner des actions pour apporter une réponse efficace à la prise en charge de difficultés rencontrées par les élèves dans l'acquisition des connaissances et des compétences du socle commun.

Le PAP : Plan d'Accompagnement Personnalisé est un plan d'accompagnement personnalisé qui répond aux besoins des élèves qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages pour lesquels ni le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) ni le projet d'accueil individualisé (PAI) ne constituent une réponse adaptée.
Il n'est pas une réponse aux besoins des élèves qui nécessitent une décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées notamment pour une aide humaine, l'attribution d'un matériel pédagogique adapté, une dispense d'enseignement ou un maintien en maternelle.

Le PPS : Projet Personnel de Scolarisation est un outil introduit par la loi française du 11 février 2005, quand on a affaire à un enfant avec handicap, pour favoriser sa scolarisation dans les meilleures conditions possibles, et réduire les discriminations. On peut par exemple demander un accompagnement humain.

Tous ces aménagements sont maintenant à renseigner dans le LPI : Livret de Parcours Inclusif dans l'application ARENA.

A l'école nous avons 5 AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) : Mme BRIAND, M. PARIS, Mme CHOQUENE, Mme DEMARS et Mme KAKIL.

8 élèves ont une notification.

> Les évaluations CP et CE1 :

Les évaluations CP/CE1 sont des évaluations nationales qui s'adressent à tous les élèves du CP/CE1.

Elles répondent à trois objectifs :

- Donner des repères aux enseignants pour aider les élèves à progresser,
- Permettre d'avoir localement des éléments pour aider les inspecteurs dans le pilotage de proximité,
- Ajuster les plans nationaux et académiques de formation et proposer des ressources pertinentes.

Les évaluations sont conçues par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) en collaboration étroite avec le Conseil scientifique de l'éducation nationale (Csen), l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (Igésr) et la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco). L'implication du Csen permet de bénéficier des dernières avancées de la recherche en vue d'accroître l'efficacité de ces évaluations et ainsi de mieux répondre aux besoins des élèves.

La fiche de restitution des résultats de l'élève présente les résultats sous la forme d'un radar décrivant le profil de l'élève.

Au CP : cinq séquences de 8 à 12 minutes chacune : trois en français et deux en mathématiques.

X en français : la **connaissance des lettres, la manipulation de syllabes et de phonèmes et sur la compréhension de la langue orale**.
X en mathématiques : **l'étude et l'utilisation des nombres jusqu'à dix** (lecture, écriture, dénombrement, comparaison, position, résolution de problèmes) **et en géométrie.**

AU CE1 : cinq séquences : trois en français (deux séquences collectives de 12 et 13 minutes et une séquence individuelle de lecture de deux fois une minute) et deux séquences en mathématiques de 15 minutes

X en français : la **maîtrise de la lecture, de l'écriture et la compréhension du langage oral et écrit**.

X en mathématiques : la **compréhension et l'utilisation des nombres, le calcul mental, le calcul en ligne, la résolution de problèmes et l'observation de figures géométriques**.

Les évaluations CP/CE1 se sont déroulées **du lundi 12 septembre au vendredi 23 septembre 2022.**

Les livrets ont été édités et distribués par l'éducation nationale.

Un second temps d'évaluation à mi-parcours doit se tenir entre le lundi 16 janvier et le vendredi 27 janvier 2023. Il s'agit d'évaluer en milieu d'année les apprentissages des élèves de CP et permettre d'adapter les enseignements en fonction de nouveaux besoins identifiés.

> Contrat SCU, service civique universel :

Le Service Civique au sein du Ministère de l'Éducation nationale s'adresse à tous les jeunes de 18 à 25 ans. Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 10 mois environ et débutant entre septembre et décembre jusqu'en juin de la même année scolaire.

Ses missions à l'école : Contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire. Sasha LEGREE travaillera à l'école du 13/10/2022 au 30/06/2023.

2) Résultats des élections, rôles et attributions du conseil d'école.

Représentants des parents d'élèves titulaires élus :

Mme BRIANTAIS, Mme SCHINDLER, M. VERLAINE, M. CHEVER, Mme FORGET, Mme GAUDIN, Mme GESLIN, Mme LEFAUCHEUR, Mme MICHEL, Mme PACHEU, Mme THEILLET, Mme THOMAS et M. VIOT.

Nombre d'inscrits : 479
Nombre de votants : 183 dont 45 bulletins nuls.
Taux de participation : 38.20% (contre 36.71% en 2021-2022, 33.7% en 2020/2021, 32,03% en 2019/2020, 36.68% en 2018/2019 et 32.28% l'année 2017/2018).
Nombre de sièges pourvus : 13 sur 13.

> Rappel du rôle du conseil d'école :

En sont membres:
- le directeur de l'école, qui en est également le président,
- les maîtres de chaque classe de l'école, y compris ceux exerçant à mi-temps ou complétant une décharge de service,
- les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions,
- les représentants des parents d'élèves élus (en nombre égal à celui des classes de

l'école),
- le maire,
- le conseiller municipal chargé des affaires scolaires,
- le délégué départemental de l'Education nationale,
- un des membres du réseau d'aide psychopédagogique intervenant dans l'école,
- l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription, membre de droit.

Le conseil d'école :
- vote le règlement intérieur de l'école,
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire,
- est associé à l'élaboration du projet d'école : il donne à ce titre toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions touchant la vie de l'école, notamment :
- l'utilisation des moyens alloués à l'école,
- les conditions d'intégration des enfants handicapés,
- les actions pédagogiques entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement,
- les activités périscolaires,
- la restauration scolaire,
- la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire,
- l'hygiène scolaire,
- l'utilisation des locaux en dehors des heures d'ouverture de l'école (à ce titre, il est consulté par le maire).
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles,
- statue sur proposition de l'équipe pédagogique en ce qui concerne la partie pédagogique du projet.

Nous rappelons que seuls les parents titulaires, ou les suppléants remplaçant un titulaire absent, peuvent s'exprimer si un vote est nécessaire lors du conseil d'école.

> Relations parents élus / parents d'élèves :

Les parents peuvent contacter les parents élus sur l'adresse mail :

fcpeauditoire@gmail.com

Un trombinoscope sera envoyé par mail afin de présenter les parents élus à l'ensemble des parents de l'école.

> Organisation des élections :

Mme FIANCET aidée de Mme SCHINDLER ont pris en charge l'organisation des élections. Mme FIANCET a préparé le matériel et la mise sous enveloppe a été faite par les parents de la liste.

Le vote s'est fait uniquement par correspondance.

Mme FIANCET s'est renseignée auprès du conseiller pédagogique de la circonscription pour pouvoir mettre en place le vote électronique. Il semble que le texte paru ait devancé la technologie. Cela n'est pas encore possible. Ce sera à réinterroger l'année prochaine.

> Dates des deux autres conseils :

Le 2ème conseil d'école se déroulera le jeudi 9 mars 2023 à 18h15.

Le 3ème conseil devait avoir lieu le mardi 6 juin 2023 à 18h15.

3) Vote du règlement intérieur.

Le règlement intérieur a été transmis préalablement aux parents élus et aux élus afin qu'ils puissent le consulter et l'annoter avant le conseil. C'est un règlement qui suit le règlement départemental.

Le règlement a été adopté à l'unanimité sans modification.

Il sera disponible notamment sur le panneau d'affichage dans le hall de l'école et sur le site : *www.**ecole**-elementaire-**auditoire**-chartres.ac-rennes.fr*

Cette année seul le coupon réponse à signer pour confirmer la bonne prise en compte du règlement sera distribué à tous les parents. Il sera rappelé l'adresse du site internet de l'école où le règlement intérieur peut être consulté.

4) Présentation du PPMS (Plan particulier de Mise en Sûreté) :

Deux exercices PPMS doivent être réalisés dans l'année, dont au moins un sur les risques d'attentat. Le PPMS a été mis à jour en octobre 2022.
L'exercice « attentat-intrusion » a été réalisé le mardi 18 octobre vers 15h00.

Le scenario retenu est l'intrusion d'une personne du côté « arc en ciel ».
M. LESSARD qui était en cours de musique dans le bâtiment Arc en ciel devait déclencher l'alarme avec sa télécommande et indiquer par what'app que c'était lui qui avait vu l'intrus et à quel endroit. La levée de l'alerte doit être déclenchée par la directrice. Un message enregistré annonce la fin de l'exercice.

M. LESSARD n'a pas pu déclencher l'alarme de sa télécommande, la directrice a dû le faire du boitier de son bureau. Une fois l'alarme déclenchée toutes les classes se sont cachées dans la pièce la plus proche, ont fermé portes et rideaux.

Un message what'app a été envoyé pour indiquer la localité de l'intrusion. Toutes les classes du bâtiment B (exceptée la classe de la remplaçante qui est restée cachée car n'a pas eu le relais de l'information) et 3 classes du bâtiment A ont fui

La directrice n'a pas pu arrêter l'exercice du bâtiment B aucun système ne fonctionnait. Sans mot de passe les classes ne pouvaient arrêter l'exercice. Il a fallu remonter à son bureau pour déclencher le message de fin.

Mesures à prendre :

Faire un rappel en classe que l'évacuation en cas d'intrusion doit être SILENCIEUSE.
Faire un point sur les télécommandes et le boitier PPMS de la tisanerie.
Augmenter le temps de l'alerte pour que tout le monde puisse l'entendre, même les classes revenant du sport par exemple.
Augmenter le niveau sonore du message d'alerte.
Réparer le signal d'alerte lumineux (en face de la classe 6 bâtiment A).
Installer un haut-parleur dans la cour du bas + couloir arc en ciel.
Trouver un système fiable de communication entre enseignants pendant l'alerte pour qu'ils puissent se tenir informés.
Trouver un mot de passe pour terminer l'alerte si le système ne fonctionne pas.

Un exercice incendie a été réalisé le 9 septembre 2022.

Mme BRIANTAIS interroge M. RUBAUD pour savoir si le périscolaire et le restaurant sont soumis à la même règlementation. Le périscolaire organise un exercice par an. Le restaurant scolaire en a fait un l'année dernière.

5) Projet d'école et actions pédagogiques 2022-2023.

X Le projet d'école 2021-2025 :

3 Enjeux ont été retenus :

1 : Faire partager les Valeurs de la République et former de futurs citoyens autonomes et responsables.

Avec 2 objectifs :

O Former à l'exercice de la citoyenneté dans un monde ouvert et complexe

Action 1	Identifier les dangers domestiques, apprendre à bien réagir face à ces dangers.	Programmation par niveau/cycle : Cycle 2 : les dangers domestiques. Cycle 3 : « premiers secours ». Intervention possible partenaire : croix rouge/pompiers/MAIF.	« Passeport apprenti secouriste » Complété chaque année. Mise en situation (saynètes présentées aux plus petits par les cycle 3). Avec intervention en CM2.
Action 2	Découverte des différents moyens de déplacements qui respectent l'environnement.	Programmation par niveau/cycle : Vélo, Piéton et Randonnée, Roller/trottinette. Intervention police municipale, BPDJ.	« Livret de circulation verte » complété chaque année. (Utilisation du numérique).

O Susciter, reconnaitre et valoriser l'engagement de tous les élèves

Action 1	Mettre en place des éco délégués. Autour de thèmes à définir chaque année (biodiversité au sein de l'école, économie d'énergie, diminution du gaspillage…) Lien avec périscolaire.	Les écos délégués se réunissent une fois par trimestre, après des écos conseils de classe.	Embellissement de l'école. Mise en valeur d'une école éco responsable : actions citoyennes, affichage sous forme de panneaux dans la cour, pictogrammes. A terme, label E3D.

2 : Viser l'excellence pour tous. Prendre en compte les différences sociales, culturelles et de genre.

Avec 1 objectif : Améliorer les compétences orales des élèves et susciter le goût de lire.

Action 1	1/ Ateliers en amont. 2/ Trouver et préparer des sujets propices au débat (l'école idéale, les jeux de cour, l'existence ou non de rôles fille-garçon etc...). 3) Préparation à l'art oratoire.
Action 2	Mise en place de groupes de lecture, tous les soirs après l'école, à destination des enfants peu ou pas francophones. Partenariat avec la mairie.
Action 3	Prêt de livres hebdomadaires (bibliothèque de classe). ou Un livre dans mon cartable (livre maison ou emprunt personnel médiathèque).

3 : Favoriser le bien-être et l'épanouissement de chaque élève :

Avec 1 objectif : Renforcer l'alliance éducative avec les familles.

Action 1	Interventions de professionnels autour de thèmes comme : -harcèlement/inceste -les dangers d'internet Partenariat avec mairie.	- Interventions dans les classes : gendarmerie / police municipale / planning familial. Conférences proposées aux familles.	Prévention. Libération de la parole. Permis internet (kit pédagogique). Usage responsable et sécurisé d'internet.
Action 2	Plaquette présentée aux parents sur les thèmes du sommeil et de l'usage des écrans.	-Remise et discutée lors de l'inscription. -Lors de rencontres parents-enseignants (réunion de rentrée ou rendez-vous individuels). -Travail en classe sur le sommeil et les écrans.	Augmentation des capacités d'attention et de concentration sur les temps de classe.

L'école a été labellisée E3D : **E**cole en **D**émarche globale de **D**éveloppement **D**urable :
Actions mises en place à l'école :

Elections d'éco délégués.
Dons de vêtements non récupérés sur l'école. Après avoir fait un rappel (courrier rédigé par les éco délégués) de la nécessité d'étiqueter les vêtements.
Actions en partenariat avec l'association TERIA (cross solidaire, animations autour de la mise en place de puits en Afrique).
Participation à l'action Mobil acteurs pour la valorisation des déplacements verts.
Déplacements en vélo pour certains enseignants.
Cycle vélo en CP. Permis vélo en CM.
Participation aux animations autour du festival « J'agis pour ma planète ».
Ramassage des déchets dans la cour, autour de l'école et dans la commune (action marche verte).
Composte mis en place au restaurant scolaire.
Mise en place de garages à vélos/trottinettes pour encourager les déplacements verts.
Affichages validés avec les éco délégués et présentés à l'ensemble de l'école pour encourager chacun à éteindre les lumières, le vidéoprojecteur le chauffage en sortant de la classe. Ainsi que bien fermer les portes donnant sur l'extérieur.

Nous essayons également de mettre en place avec la municipalité un circuit de recyclage du papier.
Nous sommes en train de créer un livret « Premier secours » qui suivra l'élève tout le long de ces années à l'école élémentaire.
Chaque classe travaille en amont sur l'éloquence pour pouvoir proposer un moment fort dans l'année autour de ce thème.

X Les projets :

<u>O Projets musique CP / CE1 / CE2 de Mme ABRAHAM :</u>

Sur le thème : « Animations : créations musicales sur des films d'animation ».
Intervenant : Nicolas GOUJAUD

Jour d'intervention : Le lundi toute la journée et le jeudi matin.

O « Orchestre à l'école » :

Nombre d'élèves : 26
A partir de cette année une seule classe est ciblée : le CE2 de M. LESSARD.
Les 2 interventions ont lieu sur du temps scolaire : lundi matin 11h15-12h (instruments) et mardi 14h00-15h (ensembles).

O Ateliers « J'agis pour la planète » :

Sous forme d'ateliers, de vidéos, d'exposition à la médiathèque.
Les ateliers proposés sont de qualité mais ces animations arrivant très tôt dans l'année l'organisation est très contrainte.

O Ateliers Carbon Scol'ère

Ateliers d'enquête sur les changements climatiques et les gaz à effet de serre. Pour les Classes de CM.

O La grande lessive :

Elle a eu lieu le jeudi 20 octobre sur le thème « La couleur de mes rêves ». Tous les parents ont été invités à cette exposition.

O Le cross solidaire :

Il aura lieu vendredi 18 novembre 2022. Cette année le cross sera solidaire avec une demande de parrainage (promesse de dons en fonction du nombre de minutes courues). Cette opération réalisée au bénéfice de l'association Teria est destinée à la mise en place de micro-crédits au profit des villageois réfugiés de Tendéli au Mali.

Les bénévoles de l'association sont venus se présenter aux classes de CP vendredi 21 octobre 2022.

O Les spectacles du pôle sud :

« Robinson et Samedi soir » Conte musical funk et hip-hop»: le 22 novembre 2022, 14h30 : pour tous les CP et les CE1.

« Pascal(e) » Théâtre, comédie écolo-aquatique, [dans le cadre du festival Marmaille], compagnie Bob Théâtre. Vendredi 21 octobre 2022, à 15h : pour tous les CE2, CM1, CM2.

6) Point sur l'aménagement des cours.

L'aménagement de la cour s'inscrit dans le cadre de travaux importants sur l'école au niveau de la chaudière et des réseaux.

Différentes réunions de concertation entre les élus, les enseignants, les parents d'élèves et les services municipaux se sont déroulées, avec pour objectif, l'élaboration du programme de travaux qui sera transmis à un maître d'œuvre.

Les travaux devraient avoir lieu pendant les vacances d'été 2023.

7) Questions proposées par les représentants des parents d'élèves

A l'équipe enseignante :

- Certains parents souhaiteraient que leurs enfants soient encore plus informés sur le monde qui les entoure (histoire, géographie, sciences, technologie…),
→ Les enseignants suivent les programmes scolaires.
Les décloisonnements qui ont lieu en CM ritualisent ces enseignements. En cycle 2 il y a beaucoup de découvertes, de manipulations qui n'apparaissent pas forcément dans les cahiers.

- Un parent se plaint que son enfant se retrouve souvent seul et que des CM2 viennent l'embêter.
→ Comme à chaque fois l'équipe enseignante rappelle que ces situations doivent être discutées directement avec l'enseignant(e) concerné(e). Il est impossible de répondre à une question aussi ouverte.

- Pourquoi avoir modifié les modalités relatives à l'orchestre à l'école ? Comment ont été choisis les enfants qui participent à ce projet ?
→ C'est une volonté première de l'école de musique de regrouper tous les élèves de l'orchestre dans une même classe afin d'avoir un groupe orchestre, cela a déjà été mis en place dans d'autres écoles et mettait en évidence une plus grande cohésion. La classe a été constituée selon les mêmes modalités que toutes les autres classes de l'école.

- Effectif des classes de CM2 trop important - Comment cela va-t-il se passer si de nouveaux enfants de CM2 arrivent ? Il n'y a plus de place dans les classes.
→ Les effectifs sont effectivement importants. Les classes de CP et CE1 devant être limitées à 24 élèves cela se répercute sur les niveaux supérieurs. S'il y a des entrées l'école publique accueillera les élèves.

- Serait-il possible de réduire les devoirs à la maison ? (classe de CM1)
→ Il est important d'entrainer petit à petit les élèves au rythme qu'ils vont avoir au collège. Toutefois si les devoirs durent trop longtemps, les enseignants ont précisé lors

de leur réunion de classe qu'il était possible d'adapter. Il faut se rapprocher de l'enseignant dans ce cas.

- Certains parents aimeraient plus d'informations lors des absences des professeurs notamment sur les changements d'enseignants remplaçants (1 classe : 3 enseignants différents).
→ Une information pourra être transmise par la directrice pour des remplacements de plusieurs jours. Pour un remplacement court les informations nous sont transmises le jour même donc ce sera plus compliqué.

- Interrogation de parents sur le rôle des éco-délégués, sur l'existence de compte-rendu de réunion des éco-délégués...
→ Les éco délégués ne se mettent en place que lors de la période 2.

- Orchestre à l'école très apprécié,
- Une enseignante donne les devoirs par courriel, cela est très apprécié. Cela doit rester exceptionnel et uniquement en cas d'absence de l'élève.

A la mairie :
- Goûter estimé trop léger par certains parents :
→ Les parents estiment que « 3 langues de chat » ne sont pas suffisantes pour un goûter. Après vérification, les langues de chat sont proposées systématiquement avec une compote ou un yaourt.
Mme BRIANTAIS propose d'afficher les goûters comme cela est fait à Brocéliande.
La proposition est retenue.

- Attirer l'attention des animateurs sur le pointage des enfants (nom et prénom). Certains parents ont été facturés pour des temps de périscolaire alors que leur enfant n'y va pas (même nom de famille de deux enfants n'appartenant pas à la même famille).
→ C'est noté.

- Avant les repas, les enfants mettent-ils encore de la solution hydroalcoolique ? Si tel est le cas certains parents préféreraient qu'ils puissent se laver les mains avec du savon.
→ Le produit utilisé n'est pas du gel hydroalcoolique mais une solution désinfectante. Cette solution est composée à 100 % d'ingrédients d'origine naturelle dont 11 % issue de l'agriculture biologique. Il n'y a pas de colorant ni de parfum de synthèse. Cette solution est éco certifiée et répond à la législation en vigueur.

- Les menus de la cantine ne sont pas respectés. Serait-il possible de prévenir en cas de changement ?
→ Bien que rares, ces changements sont liés à un contexte d'approvisionnement particulier en ce moment. Ces modifications sont signalées sur les menus affichés aux différentes entrées de l'école.

- Problème concernant le fait que certains enfants n'ont pas beaucoup à manger car certains se servent plus qu'il ne faudrait. Ne peut-on pas envisager un chef de table ?

→ M. RUBAUD explique que la mise en place d'un « chef de table » a été envisagée en équipe mais que cette solution ne fait pas l'unanimité notamment pour le fait que cela peut mettre la pression sur l'enfant responsable. M. RUBAUD explique qu'à chaque début de repas, le menu est annoncé et la règle de partage redite.

- Temps du repas estimé trop court. Certains enfants n'ont pas le temps de manger.
→ Les enfants ont environ 40 minutes à table, ce qui est un temps moyen pour de la restauration collective.

- Réservation du temps périscolaire 48 heures à l'avance peut être compliqué pour des familles.
→ M. RUBAUD rappelle que cette inscription est à titre indicatif, ça ne vaut pas facturation.

- Problème pour les CE2/CM1 - Des enfants ont été séparés pendant 15 jours de leurs copains (sorte de punition collective) - les enfants étaient placés. A certains moments, les enfants ont l'interdiction de parler quand il y a trop de bruit à la cantine. Certains enfants ne voulaient plus aller à la cantine.
- Problème de punition collective, des enfants rapportent être menacés de punitions collectives ou avoir subi des punitions collectives (pas de récréation après la cantine et isolement dans le périscolaire avec une feuille et un crayon).
→ Les rappels à la règle ne sont pas des punitions collectives. Les sanctions font l'objet de graduation. Les demandes de calme ou parfois de silence dans les salles de restauration interviennent uniquement lorsque le niveau sonore atteint est considéré comme inconfortable et dérangeant pour les enfants et les encadrants. Il est arrivé effectivement qu'un groupe ait été réuni dans la salle périscolaire pour échanger sur la nécessité des règles, après que cette dernière ait été rappelée à plusieurs reprises. M. RUBAUD informe que cela va être rediscuté en équipe afin de trouver des solutions/sanctions qui n'impliquent pas les enfants non concernés par les mauvais comportements.

- Problème d'animateurs qui crient sur les enfants (parfois devant des parents). Certains enfants ne souhaitent plus aller au périscolaire par peur d'être réprimandé. Certains ressentent un sentiment d'injustice car réprimandés à tort.
→ M. RUBAUD réitère, comme lors du conseil d'école précédent, qu'il ne faut pas hésiter à évoquer ces situations avec l'équipe d'animation ou à le contacter directement pour en discuter.

- Les enfants aimeraient des activités sur les temps du midi (yoga, activités manuelles, ...).
→ Des activités sont proposées : lecture audio, relaxation, jeux de société, activités manuelles, coin cuisine, jeux de cour, activités sportives…
Mme THEILLET explique que dans sa précédente école il y avait un temps de présentation des activités par les animateurs. Ce moment était apprécié par les parents car il permet de connaitre les activités mais également les animateurs. M. RUBAUD prend note de cette remarque.

- Difficulté pour certains enfants de CP de couper leur viande notamment avec des couteaux qui ne coupent presque pas.
→ Les enfants sont incités à essayer seuls ensuite il y a un accompagnement par un adulte si besoin. Les approches sont différenciées en fonction des degrés d'autonomie des enfants

- Propreté des WC à revoir.
→ Les toilettes de la cour du haut sont très sollicitées. Depuis le nettoyage de cet été il y a beaucoup moins d'odeurs, donc pour l'instant cela ne fait pas l'objet d'une réflexion plus globale (comme une rénovation). Le service hygiène passe régulièrement.

- Envisager un décalage entre les horaires d'entrée et de sortie des 2 écoles ?
→ Une réflexion va être engagée par Mme KOUBA, Adjointe aux affaires scolaires.

- Incompréhension pour certains parents concernant les barrières installées le long du chemin qui longe le parking, les enfants se retrouvent sur le parking au milieu des voitures ce qui est dangereux.
→ Les parents interrogent M. RUBAUD pour savoir s'il est possible d'installer un autre portail au milieu du chemin, pour que les enfants puissent se mettre en sécurité plus rapidement.

- Les marquages au sol dans les cours de l'école sont très appréciés.

Mme THIELLET s'interroge sur le nombre de vêtements qui restent parterre dans la cour et demande s'il est possible de faire un mot aux parents pour qu'ils puissent venir les récupérer.
M. RUBAUD et l'équipe enseignante expliquent que cela est proposé à l'école 2 fois par an.